

Janina ESPUNY
(Universitat de Barcelona)

La négation, un cas de polyphonie implicite

Les énoncés négatifs que Oswald Ducrot (1984) appelle *métalinguistiques* et *polémiques* sont considérés dans le cadre des théories polyphonique et de l'hétérogène discursif, comme des énoncés typiquement polyphoniques, parce qu'ils reprennent *explicitement* la voix du destinataire (effective et potentielle, respectivement) pour s'y opposer. Cependant, l'étude de ces négations dans le cadre théorique de l'approche modulaire genevoise de l'analyse du discours¹, dont Eddy Roulet est l'instigateur, permet de décrire autrement et notamment d'accorder un statut hiérarchique explicite ou implicite à ce type de discours hétérogène.

Intéressée par l'analyse de dialogues en face à face et par certaines formes de reprise de la voix du destinataire, je propose cette révision conceptuelle fondamentalement pour deux raisons: d'abord, parce que si Ducrot décrit ces énoncés négatifs comme polyphoniques par le fait qu'il reprennent la voix du destinataire, ces négations apparaissent comme étant proches d'un autre type d'énoncé hétérogène tel que la *diaphonie* (Roulet 1985), concept que je définis comme *la reprise non assumée de la voix du destinataire dans le discours du locuteur* (Espuny 1996, voir plus loin); ensuite, parce qu'aucune étude précédente portant sur le sujet n'a rapproché la négation polyphonique de la diaphonie, ce qui signifie probablement que l'intuition des chercheurs va dans le sens de les considérer comme deux types de constructions polyphoniques différentes (la question devient d'autant plus intéressante par le fait que Roulet lui-même n'ait pas tenu compte des négations pour ses descriptions de la diaphonie).

L'objectif principal de cette étude est donc le rapprochement de deux structures discursives hétérogènes, qui semble-t-il, ont une même définition (la *reprise de la parole du destinataire*), pour nuancer le concept plus général de *polyphonie*. Ce rapprochement comportera l'exposition ici de deux lectures diffé-

1 L'approche modulaire des structures discursives suppose l'élargissement des travaux genevois, développés depuis près d'une vingtaine d'années à l'Unité de linguistique française de l'Université de Genève (cf. Roulet 1991). Le modèle genevois intègre actuellement treize modules qui rendent compte des différents plans d'organisation discursive définissant tout dialogue (cf. Roulet 1997 et Miche 1996): les plans *linguistiques* (graphophonique, lexical, sémantique, syntaxique), les plans *textuels* (hiérarchique, relationnel, énonciatif-polyphonique, informationnel, périodique, compositionnel) et les plans *situationnels* (référentiel, psychologique, interactionnel).

rentes que peuvent recevoir les négations métalinguistiques et polémiques, à savoir, une lecture selon la théorie traditionnelle de l'énonciation (notamment selon Ducrot), et une lecture dans le cadre de l'analyse du dialogue. Cela dit, les informations qu'apporte la mise en relation des dimensions hiérarchique et énonciative-polyphonique² du discours permet de décrire le type de constituant hiérarchique qu'est la négation dans l'organisation discursive, ce qui suppose de dépasser le cadre de l'énoncé pour l'analyse de l'intervention.

Le développement qui suit va s'articuler sur trois questions: (1) pourquoi les négations métalinguistiques et polémiques sont polyphoniques pour Ducrot?; (2) qu'est-ce qu'une construction diaphonique?; et, la dernière étant principale (3), peut-on considérer que ces types de négation sont diaphoniques?

1. Les négations métalinguistiques et polémiques

Un type d'énoncés qui reprend la voix du destinataire, susceptible de se retrouver dans un discours conversationnel, mais que les linguistes genevois n'ont pas pris en considération pour l'analyse du discours, est l'exemple canonique des énoncés polyphoniques pour Ducrot, à savoir les *négations métalinguistiques* et *polémiques*. La première est "une négation qui contredit les termes mêmes d'une parole effective à laquelle elle s'oppose"; tandis que le locuteur d'une négation polémique "s'oppose non pas à un [inter]locuteur, mais à un énonciateur qu'il met en scène dans son discours même et qui ne peut être assimilé à l'auteur d'aucun discours effectif" (Ducrot 1984: 217).

Pour le linguiste, ces énoncés négatifs sont polyphoniques dans la mesure où il s'agit d'énoncés qui contiennent deux points de vue qui se superposent³: le point de vue négatif sur le point de vue positif précédent (effectivement ou potentiellement prononcé par l'interlocuteur⁴). Le locuteur qui prononce la négation assume le refus en s'identifiant à un énonciateur E2, mais n'assume pas le point de vue positif repris, dont l'énonciateur E1 s'identifie au destinataire. En d'autres termes, l'interprétation polyphonique d'un énoncé négatif du type décrit plus haut fait intervenir deux énonciateurs E1 et E2 responsables de deux activités différentes: E1 est responsable d'une assertion (ou point de vue positif) et E2 du refus de la même assertion.

2 Ces deux dimensions étaient séparées dans les premières étapes du modèle genevois; alors que les développements récents de l'approche modulaire les fusionnent en une seule: la dimension *énonciative* rend compte actuellement de l'attribution de voix aux différents segments discursifs, quel que soit le statut de l'énonciateur (locuteur ou autres).

3 Le fait que les voix soient imbriquées dans le sens de l'énoncé est possible dans l'interprétation de Ducrot, parce que le sujet parlant a trois propriétés fondamentales: "outre la production physique de l'énoncé et l'accomplissement des actes illocutoires, il est habituel d'attribuer au sujet parlant une troisième propriété, celle d'être désigné dans un énoncé par les marques de la première personne" (1984: 190).

4 Cette distinction terminologique peut correspondre aux notions de diaphonie *effective* et de diaphonie *potentielle* (Roulet 1985): la négation métalinguistique demande la présence *effective* de la parole de l'interlocuteur; la négation est polémique dans une situation où le locuteur prend en considération la pensée potentielle d'un énonciateur (celui-ci est censé penser seulement le point de vue positif que le locuteur refuse. Plutôt que si la voix de l'autre est effective ou potentielle seulement, ce qui m'intéresse de ce type de négations c'est qu'elles supposent, au moins pour Ducrot, la *reprise* de la voix du destinataire.

Exemple 1

Énoncé métalinguistique⁵, emprunté à Ducrot (1984: 217):

Pierre n'a pas cessé de fumer; en fait, il n'a jamais fumé de sa vie.

Comme le dit Ducrot, cet énoncé n'est possible qu'en réponse à un locuteur qui vient de dire "Pierre a cessé de fumer".

Avec cette description, on peut concevoir que les énoncés négatifs de ce type sont, dans le cadre d'une conversation, des reprises diaphoniques. Après une définition de *diaphonie*, nous verrons que ces énoncés constituent un type particulier de reprise dans le contexte dialogal.

2. La construction diaphonique

Il faut se situer dans le cadre du modèle d'analyse du discours de Geneva⁶ pour répondre à la deuxième question posée ci-dessus: la diaphonie est une structure particulière qu'utilise le locuteur dans son discours, et qui consiste selon la définition genevoise la plus typique, en la *reprise et l'intégration de la parole de l'interlocuteur dans le discours du locuteur, pour l'initiation d'une réponse de ce dernier au premier*. Mais, cette définition est déterminée par le type de discours analysé, à savoir le type de communication différée comme le genre épistolaire et le débat parlementaire (cf. Roulet 1985 et 1993, Miche 1995 et Torck 1994). Dans cette modalité discursive, les locuteurs répondants indiquent dans leur intervention, non seulement à quoi mais à qui ils répondent. Les reprises du discours de l'autre sont donc nécessaires (et fréquentes) pour la reconstitution d'un échange non immédiat, au profit d'une certaine cohérence.

Exemple 2

Reprise différée (exemple emprunté à Roulet et al. (1985: 78); il s'agit d'un fragment d'une lettre tirée du roman épistolaire de Choderlos de Laclos, *Les liaisons dangereuses*):

Il lui faut donc des obstacles à ce beau héros de roman et il s'endort dans la félicité! oh! qu'il s'en rapporte à moi, je lui donnerai de la besogne (...). Il fallait, dites-vous aussi, qu'il eût besoin de plus de mystère; eh bien, ce besoin-là ne lui manquera plus (...).

5 Je maintiens ici la distinction terminologique entre négation métalinguistique et polémique que fait Ducrot, puisqu'on peut les faire correspondre aux diaphonies effective et potentielle, respectivement (bien que je ne propose que des exemples de négations métalinguistiques, la structure des deux types d'énoncés étant la même). D'autres linguistes n'utilisent que le deuxième concept: Moeschler garde le terme *polémique*, parce qu'il s'intéresse plutôt au type d'activité que suppose l'énoncé négatif: ces deux types de négation ont pour fonction de *réfuter* un discours provenant d'autrui, qu'il soit effectivement prononcé ou non (cf. 1982: 30 et 31). De même, Nolke (1993: 213-258) et Rubattel (1990) considèrent que l'emploi fondamental de NE...PAS est polémique.

6 Voir Eddy Roulet et al., *L'articulation du discours en français contemporain*, Berne, Peter Lang, 1985; Eddy Roulet, "Vers une approche modulaire de l'analyse du discours", *Cahiers de linguistique française*, 12 (1991), pp. 53-81; et Eddy Roulet, "Dialogism and modularity: the topical organization of dialogues", in S. Cmejrkova & al. (éds), *Dialoganalyse VI. Referate der 6. Arbeitstatung*, Prag 1996, Tubingen, Niemeyer, 1997.

Dans sa réponse à Valmont, la marquise de Merteuil reprend les mots de son interlocuteur et les lui attribue (explicitement) par "dites-vous".

C'est que dans le différé, les diaphonies se caractérisent par leur explicitation (ou matérialisation) dans le discours et, surtout par leur marquage ou attribution (explicite) du segment repris au destinataire. D'une manière plus générale, elles se caractérisent par leur subordination à un segment principal (dans la conception genevoise du discours organisé en constituants textuels) correspondant à la réponse proprement dite du locuteur. Il y a donc dans ce type de constructions une succession de deux voix, la première, celle du TU (constituant subordonné), permettant le passage à la deuxième, celle du JE (constituant principal)⁷.

Maintenant, à l'analyse de fragments de discours hétérogène dans des dialogues oraux en face à face (Espuny 1996), j'ai pu observer que cette définition de diaphonie restait trop large: dans ce type de dialogues où les locuteurs se trouvent en situation de communication immédiate (dans l'espace et dans le temps), les reprises de la parole de l'autre ne sont généralement pas attribuées de manière explicite au destinataire; c'est la raison pour laquelle on a de la peine à reconnaître la volonté énonciative du locuteur par rapport à ces segments repris, à savoir la prise en charge ou non de ces segments par le locuteur. Or, le statut énonciatif des reprises discursives est un critère décisif pour la définition de l'hétérogénéité discursive, et corollairement, de la diaphonie. Cela dit, une précision du concept peut être faite avec l'intégration du critère énonciatif dans la première définition de diaphonie: il s'agit dès lors d'une *reprise non assumée de la voix du destinataire dans le discours du locuteur*.

Cette précision théorique nous engage à décrire les éléments concrets qui peuvent renseigner sur la prise en charge ou non d'une reprise (qu'elle soit un simple mot ou une structure plus complexe comme les négations). C'est que, vu le grand nombre de reprises non marquées (ou non attribuées explicitement au destinataire) qui apparaît dans les dialogues oraux, parmi lesquelles les négations de Ducrot, j'ai dû établir des limites entre ce qui devait être considéré effectivement comme des diaphonies et ce qui ne l'était pas, d'après la volonté énonciative donc du locuteur. Et, pour l'établissement de ces limites (voir Espuny 1996), j'ai pris comme cadre de référence principal le modèle genevois d'analyse de dialogues, car l'application de l'*hypothèse modulaire* de ce modèle permet de résoudre le problème: cette hypothèse pose qu'on peut décrire les éléments qui interviennent dans une construction discursive dont rend compte un module spécifique (principe d'autonomie modulaire), à partir des interrelations avec d'autres dimensions qui traversent le discours (principe d'interrelation modulaire).

Ce dernier principe permet de décrire les éléments qui constituent la construction diaphonique dans le type de données analysées: ils sont de nature

7 Il s'agit d'une *individualisation* (dans les termes de Benveniste) de la voix du locuteur.

prosodique, hiérarchique, relationnelle et interactionnelle. Ces dimensions qui traversent la construction diaphonique donnent les informations suivantes: une reprise diaphonique est prononcée avec une *courbe intonative neutre* (selon le module prosodique). Ce segment est un *constituant textuel subordonné* à un autre principal (selon le module hiérarchique); la construction diaphonique est donc constituées de deux segments qui se succèdent, chacun d'eux étant attribué à un énonciateur différent (au TU et au JE, respectivement). La principale *relation interactive* qu'entretient ce segment avec le constituant principal est de *préparation* à la réponse du locuteur (selon le module relationnel). Finalement, puisqu'aucune reconstitution de l'échange n'est en principe nécessaire dans l'immédiat pour l'énonciation d'une réponse cohérente, les reprises de la parole de l'interlocuteur sont utilisées (du point de vue interactionnel) pour la bonne gestion de la communication au niveau de la relation interpersonnelle, c'est-à-dire pour *l'expression de la politesse* (positive ou négative).

Je ne vais pas décrire ici, faute d'espace, tous ces éléments, ni tous ceux qui peuvent renseigner sur le statut énonciatif des reprises lorsque celles-ci ne sont pas marqués (se reporter pour cela à Espuny 1996 et 1997a et b), mais seulement me centrer sur les éléments pertinents concernant le cas complexe des négations. Dans les travaux cités plus haut, qui présentent des analyses de la diaphonie prioritairement à partir de discours différés, aucun énoncé négatif n'a jamais été considéré comme diaphonique. Mais, outre le fait que dans les dialogues oraux en face à face, on observe que les locuteurs utilisent fréquemment des négations pour s'opposer à leurs interlocuteurs, on a vu que les définitions des négations métalinguistiques et polémiques de Ducrot correspondent à celles de la diaphonie. La question qui survient est dès lors la suivante: de quel type de reprise diaphonique sont ces négations?

Puisque n'importe quelle construction discursive apparaît comme un complexe d'éléments, tellement les facteurs constitutifs d'une situation de discours sont nombreux, je vais me limiter aux aspects qui me paraissent essentiels pour la mise en relation des diaphonies et des négations. Il s'agit particulièrement de mettre en relation les dimensions énonciative et hiérarchique du discours, notamment parce que la dimension hiérarchique permet d'identifier les constituants textuels, qu'ils soient explicites ou implicites, et que les négations ont été définies comme des reprises explicites⁸.

3. La négation, un cas de diaphonie implicite

D'après ma définition de *diaphonie*, les négations de Ducrot sont effectivement des reprises diaphoniques dans le contexte d'un échange verbal. Mais elles appartiennent à cet ensemble de reprises non marquées ou non attribuées

8 Comme le dit Christian Rubattel (1990: 301), "seule la négation polémique peut mentionner *explicitement* un discours d'autrui" (c'est moi qui souligne).

explicitement au destinataire. Il est donc nécessaire de reconnaître le statut énonciatif de ces reformulations non marquées.

Comme annoncé, le module hiérarchique du modèle genevois peut renseigner sur la question. Ce module rend compte des constituants textuels du dialogue (cf. Roulet 1991 et 1995). Pour ce qui m'intéresse ici, on se limitera à la définition de *l'échange*, unité dialogale indépendante, constituée d'*interventions* (initiative, réactive/initiative et réactive, pour la construction d'un échange complet, ou la réalisation de ce que Roulet (1986) appelle *complétude interactionnelle*; les interventions, constituants interdépendants, sont constituées elles-mêmes d'*actes* ou autres constituants de rang supérieur, indépendants (principaux) et/ou dépendants (subordonnés), pour atteindre la *complétude interactive* (ibid.).

En tenant compte des interrelations entre les dimensions hiérarchique et énonciative, je poserai que les constituants principaux d'une intervention (qui ont en outre une *valeur illocutoire* selon le module relationnel⁹) sont toujours assumés par le locuteur; alors que les constituants subordonnés (à *valeur interactive*) peuvent être ou non pris en charge par le locuteur.

Puisque les négations ici envisagées, et les diaphonies en général, sont des reprises de la voix du destinataire, elles se trouvent normalement intégrées dans une intervention réactive. Nous avons dit plus haut que les diaphonies sont des reprises non assumées par le locuteur qui les prononce, et que ces segments correspondent à des constituants textuels subordonnés (explicites ou implicites) à un constituant principal dont le locuteur se porte garant. Or, dans l'approche hiérarchique et fonctionnelle du discours, un énoncé négatif du type analysé¹⁰ (qu'il soit marqué par NON ou NE...PAS) est représenté dans le module hiérarchique par un constituant principal, ayant une valeur illocutoire réactive (et non pas une valeur interactive, selon les informations du module relationnel), ce qui veut dire par un constituant assumé par le locuteur.

Si ces négations, ayant été définies comme diaphoniques, correspondent à des constituants principaux, il faudrait admettre que certaines reprises diaphoniques pourraient dès lors correspondre à des constituants directeurs ou indépendants. Cela comporterait un élargissement de la notion de diaphonie, non pertinent dans une approche fondamentalement hiérarchique et fonctionnelle du discours; en même temps qu'une contradiction par rapport au principe posé ci-dessus, selon lequel un constituant principal ne peut être un segment non assumé par le locuteur¹¹.

9 C'est que les modules hiérarchique et relationnel sont intimement liés: le premier renseigne sur la nature des constituants textuels et le deuxième, sur la fonction de ces constituants.

10 Car les négations peuvent être dans des constituants subordonnés, introduits par un connecteur marquant la dépendance à un autre constituant: par exemple "je ne pourrai pas venir à votre soirée (Ap); en effet, je ne serai pas là (As)". Dans ce cas, ce n'est pas la négation de As qui marque la dépendance à une unité textuelle principale, mais le connecteur "en effet".

11 En prenant pour base les définitions de la linguistique de l'énonciation, ces négations pourraient constituer des diaphonies explicites négatives où, par opposition à ce qui vient d'être dit, les segments repris ne correspondraient à aucun constituant textuel; mais je rejette, au moins pour l'instant, cette possibilité qui pourrait être prise en considération dans une approche modulaire (plus globale que l'approche hiérarchico-fonctionnelle du discours), car le module hiérarchique occupe une place privilégiée dans le plan textuel (voir Roulet

Ce qui vient d'être dit n'invalide pas le fait que ce type de négations soit diaphonique. Seulement, utiliser le terme *repandre la voix d'autrui* dans le cadre des théories qui ont pour objet les enchaînements dialogaux, implique l'*explicitation* de cette voix. On peut dès lors se demander si ces segments négatifs contiennent réellement des mots repris.

Dans l'exemple 3 (échange inventé), les marqueurs de négation (NE... PAS de B, NON de B') permettent de marquer directement le désaccord par rapport à l'assertion précédente; elles correspondent à un constituant principal, ayant une fonction illocutoire réactive de réponse (selon la dimension relationnelle):

Exemple 3

A tu parles toujours de x
B je ne parle pas de x, je parle de y
B' non, je parle de y

Du point de vue hiérarchique, la structure de la réaction est formée de deux constituants de même niveau: dans les deux cas (B et B'), le segment positif "je parle de y" est coordonné au négatif "je ne parle pas de x" et "non"; ils constituent des unités indépendantes dans un constituant interdépendant (par rapport à l'intervention de A). Et, du point de vue énonciatif, il y a la présence de la seule voix du locuteur dans l'énoncé; voyons cela dans un schéma, où E1 est l'énonciateur A et E2 est l'énonciateur B:

A [E1]
B [E2] [E2]
B' [E2] [E2]

C'est que, comme avec les connecteurs en début de réplique, qui introduisent des constituants principaux et qui peuvent laisser entendre une reprise implicite (entre crochets dans l'exemple suivant),

Exemple 4

A aujourd'hui, il fait spécialement beau
B [tu dis qu'aujourd'hui il fait spécialement beau]
mais je ne veux pas sortir

la négation en début de réplique, comme "je ne parle pas de x" ou "non" constitue un acte principal qui implique une reprise implicite et attribuée au destinataire, comme "tu dis que je parle de x" (segment pouvant être d'ailleurs explicite). Ce qui, dans le cadre de la conception énonciative, serait une diaphonie *explicite* négative, n'est autre chose en fait qu'une diaphonie implicite,

1995). Cela dit, je considérerais que la dimension hiérarchique est fondamentale pour la description des segments discursifs repris.

dans le contexte des enchaînements dialogaux. La réaction de B'' à l'intervention initiative de A "tu parles toujours de x" peut être la suivante, si l'explicitation du segment repris a lieu:

Exemple 5

B'' (tu dis que je parle de x)¹²

non, je ne parle pas de x, je parle de y

Voici quelques arguments pour cette conception, basée sur l'analyse de la négation dans le cadre d'échanges dialogaux. Étant donné que le type d'activité communicationnelle que comportent ces énoncés est polémique (Moeschler 1982), par la négation d'une assertion précédente, l'explicitation d'un segment diaphonique marquant une certaine politesse (voir ci-dessus et Espuny 1996), comme "tu dis que je parle de x" avant la négation "je ne parle pas de x", n'irait pas de pair avec la fonction polémique accordée à l'énoncé. Mais il est vrai que ce segment peut apparaître pour réduire la polémique justement, et qu'il peut être effectivement implicite par la négation. Dès lors, une négation (métalinguistique ou polémique) ne serait plus polyphonique au sens large de la linguistique énonciative: du fait que le marqueur de négation est assumé par le locuteur et que la négation doit avoir un support, le locuteur prend aussi en charge ce support (c'est-à-dire les propos rappelant le point de vue positif dans la négation) et l'attribution du discours à autrui est impliquée. On peut le voir dans le schéma (énonciatif) suivant:

B'' [E1] [E2] [E2] [E2]

D'autre part, ce cas d'explicitation du segment diaphonique suivie d'une négation est très bien imaginable dans un échange différé (par exemple l'échange épistolaire de la modalité écrite), plutôt que dans un dialogue oral se déroulant en face à face, où les explicitations ne sont généralement pas si nécessaires. Ce qui renforce l'idée que ce type d'énoncés négatifs *implicite* le segment diaphonique dans les cas où il ne se trouve pas matériellement. En d'autres termes, dans les négations, le segment non assumé par le locuteur (et attribué au destinataire) est implicite, alors que la négation est effectivement prise en charge par le locuteur.

Le problème, à savoir si ces négations contiennent des propos repris ou non, apparaît à cause de la mise en relation de deux théories distinctes, qui définissent différemment les phénomènes étudiés¹³: pour les analystes de l'énoncé dans le cadre des théories énonciatives, les négations métalinguistique et polémique (avec le marqueur NE...PAS) contiennent deux points de vue (de E2 ou le locuteur, et de E1 ou le destinataire dans le cas diaphonique); et pour les

¹² Les parenthèses indiquent qu'il s'agit d'un segment explicite qui peut être implicite par la négation.

¹³ Voir Espuny (1995), pour un exposé des différences entre O. Ducrot, chercheur qui s'inscrit dans le domaine de la pragmatique intégrée, et É. Roulet, linguiste de l'école pragmatique de l'analyse de dialogues.

analystes de dialogues, la négation implicite un segment, qu'on peut expliciter, du fait de la négation métalinguistique.

Cela dit, ces deux théories conçoivent différemment et (i) la *prise en charge* de l'énoncé négatif par le locuteur, et (ii) l'*explicitation* de la reprise des propos d'autrui:

(i) La prise en charge de l'énoncé

- 1) Si on peut considérer que le locuteur n'assume que le marqueur de négation, alors le segment sur lequel porte la négation est attribué à autrui, et l'énoncé est une diaphonie explicite, parce que le point de vue positif est explicité dans le cadre de l'énoncé négatif: on sait que la négation porte sur une assertion précédente par la *reprise* justement des propos de l'autre dans la négation. C'est là la conception de Ducrot (1984), Moeschler (1982), Rubattel (1990), Nolke (1993) et Reboul (1994).
- 2) Alors que si l'énoncé négatif (marqueur et support de la négation) est un constituant principal sous l'entière responsabilité du locuteur, l'attribution d'un discours à autrui ne peut être qu'implicite. Dès lors, toutes ces négations ne seraient polyphoniques (ou diaphoniques) que d'une manière *implicite*, et non pas de la manière typique dont l'entendent les auteurs qui abordent le problème des négations métalinguistique et polémique, à la suite de Ducrot.

Sauf erreur, le seul linguiste qui met en question la première conception de la prise en charge est Alain Trognon (1986). Pour lui, il ne semble y avoir polyphonie que lorsqu'il y a *explicitation* de l'antécédent de la réplique (ou intervention réactive, dans les termes de Roulet); alors que ne sont pas polyphoniques les énoncés qui impliquent seulement une autre voix (comme les négations ou les énoncés présuppositionnels). Et les raisons que donne cet auteur sont les suivantes: d'une part, il n'y a pas *déliasion* entre locuteur et énonciateur (ce qui signifie dans les termes de Trognon, dissociation entre ces deux instances discursives), *déliasion* qui ne semble possible que là où il y a explicitation de la voix d'autrui; en effet, dans les négations et dans les énoncés présuppositionnels, le locuteur assume le posé en impliquant seulement l'existence (réelle ou virtuelle) d'un énonciateur assumant le point de vue positif et le présupposé, respectivement. Et d'autre part, ces négations sont un type d'énoncés où se produit ce que Trognon appelle une *crystallisation du dialogue*, c'est-à-dire que l'énoncé implique des personnes qui l'entendent ou auxquelles il est adressé, mais sans montrer (ou expliciter) leur voix, comme par ailleurs, toute *compréhension responsive* (dans les termes de Mikhaïl Bakhtine (1984)).

(ii) L'explicitation

La différence entre les deux conceptions se trouve aussi dans la compréhension de l'*explicitation de la reprise* de la voix d'autrui: ce qui pour les

auteurs dont la conception polyphonique des négations en fait un cas d'explicitation de la voix d'autrui, n'est pour les analystes de dialogues qu'une cristallisation, ou implication dans l'énoncé des personnes qui l'entendent. Les linguistes de l'énonciation pourraient rétorquer que si cristallisation il y a, entendue comme rassemblement d'interventions éparses en un tout cohérent¹⁴, il y a aussi intégration de la voix d'autrui dans ce tout cohérent qu'est l'énoncé négatif par exemple. Mais, comme on l'a vu, puisque le locuteur peut expliciter l'assertion positive du destinataire avant sa réponse négative, je considère que cette dernière est entièrement assumée par le locuteur.

De toute évidence, les différentes conceptions des chercheurs résident finalement dans le choix du type de discours qu'ils analysent. Ma conception de l'explicite en ce qui concerne la polyphonie, déterminée par l'analyse de données produites en situation d'échange, rejoint celle de Trognon et celle de Roulet, ce dernier faisant correspondre un segment implicite (mais qui peut être explicité) à un constituant textuel. Cette conception de la polyphonie permet d'arrêter la prolifération de voix dans les énoncés, car elle a pour base l'analyse d'enchaînements dialogaux, et non pas celle d'énoncés isolés, n'ayant aucune réalité empirique par ailleurs. En effet, les linguistes qui suivent les conceptions de Ducrot et qui analysent l'énoncé négatif en tant que tel ou d'une manière isolée, comme quelque chose de complexe, du point de vue des actes comme du point de vue des sources, doivent admettre l'existence d'une intervention antérieure pour condenser les différentes voix dans ledit énoncé. En prenant comme objet d'analyse les enchaînements dialogaux (comme les échanges épistolaires ou les dialogues en face à face), on voit que ce type de négations *implicite* des reprises (pouvant être explicitées au cours du dialogue), que les segments négatifs prennent ensuite comme support de la négation. C'est que la négation a forcément besoin d'un support; elle suppose la *cristallisation* du dialogue entre les interlocuteurs.

Conclusion

La conception de prise en charge d'un segment discursif, d'explicitation ou implicite de ce segment et le type de discours analysé permettent de faire un choix conceptuel en ce qui concerne un aspect de la problématique de l'hétérogène discursif, tout en annonçant un travail de réflexion et d'approfondissement sur les relations entre la multiplicité de voix au sein de l'intervention négative et l'explicitation de ces voix ou leur simple rappel dans lesdites interventions. C'est que, comme le souligne bien Nolke (1993: 215), "rares sont les sujets qui ont fait couler autant d'encre que la négation". Et, s'il s'agit d'un "concept primitif et universel [qui] met en jeu toutes les sciences du langage [... et qui] a fasciné aussi bien les linguistes que les philosophes, les psychologues que les logiciens" (ibid.), on peut voir que je n'ai traité ici qu'une parcelle de cette

14 En suivant la deuxième définition que donne de ce terme *Le Petit Robert 1* (1988).

vaste problématique que constitue l'utilisation de la négation dans le discours. D'autre part, cette voie de recherche est à mes yeux très intéressante: elle permet de repenser la théorie de la polyphonie en relation avec les notions d'explicite et implicite.

En m'écartant donc de la conception typique de la négation polyphonique, qui soutient l'idée de la superposition de voix distinctes (ou dans les termes de Trognon, de la *déliation entre énonciateur et locuteur*), je tiendrai les négations métalinguistiques et polémiques comme des énoncés diaphoniques *implicitant* une reprise, susceptible d'être explicitée; c'est-à-dire comme un cas de polyphonie implicite.

C'est que, comme on l'a vu, il est nécessaire de distinguer les objectifs de deux théories relevant de deux perspectives pragmatiques différentes: la *pragmatique intégrée* s'occupe de rendre compte du sens communicationnel inscrit conventionnellement dans l'énoncé, l'objectif étant de décrire des éléments linguistiques (comme les marqueurs de négations ou les connecteurs) qui, dans le cadre de l'énoncé, donnent des indices sur la transmission de contenus implicites. Tandis que *l'analyse de dialogues* (genevoise) s'occupe de rendre compte du sens pragmatique des différents constituants textuels. Et c'est là qu'apparaissent les deux faces de la polyphonie: avec la première, les reprises se trouvent inscrites (ou implicites) dans certains éléments verbaux; tandis qu'avec la deuxième, c'est le rapport explicite (ou matériel) du discours d'autrui que prononce le locuteur.

Références bibliographiques

- BAKHTINE, M. (1984, 1979): "Les genres du discours", *Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard, 263-308.
- DUCROT, O. (1984): "Esquisse d'une théorie polyphonique de l'énonciation", in *Le dire et le dit*, Paris, Les Éditions de Minuit, 171-233.
- ESPUNY, J. (1995): *De la polyphonie à la diaphonie*, Actes du IIe Colloque International de Linguistique, Sevilla, 2-4 novembre 1995, à paraître.
- (1996): *Étude de la diaphonie dans des dialogues en face à face*, Thèse de doctorat, Université de Barcelone, non publiée.
- (1997a): "Aspects prosodiques du discours hétérogène diaphonique", in *Estudios de Fonética experimental VII*, pp. 273-295.
- (1997b): "L'étude de la diaphonie dans un autre type de dialogues", in *Anuari de Filologia*, G 6, à paraître.
- MICHE, E. (1995): "Les formes de reprise dans un débat parlementaire", *CLF*, 16, 241-265.
- (à paraître): "El modelo ginebrino de análisis del discurso", *Coloquio: La lengua y los medios de comunicación: oralidad, escritura, imagen*, Madrid, 25-29 mars 1996.
- MOESCHLER, J. (1982): *Dire et contredire*, Berne, Peter Lang.

- NOLKE, H. (1993): *Le regard du locuteur. Pour une linguistique des traces énonciatives*, Paris, Kimé.
- REBOUL, A. (1994): "Polyphonie et énonciation", in MOESCHLER, J. et REBOUL, A. (1994), in *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, 323-347.
- ROULET, E. (1985): "Structures polyphoniques et diaphoniques du discours", in ROULET, E. et al. (1985), in *L'articulation du discours en français contemporain*, 69-84.
- (1986): "Complétude interactive et mouvements discursifs", *CLF*, 7, 189-206.
- (1991): "Vers une approche modulaire de l'analyse du discours", *CLF*, 12, 53-81.
- (1993): "De la structure diaphonique du discours épistolaire: à propos d'une lettre d'Aurore Dupin à sa mère", in *Mélanges offerts à J. Peytard, t.1, Annales littéraires de l'Université de Besançon* 502, 84-99.
- (1995): "Étude des plans d'organisation syntaxique, hiérarchique et référentielle du dialogue: autonomie et interrelations modulaires", *CLF*, 17, 123-140.
- (1997): "Dialogism and modularity: the topical organization of dialogues", in CMEJRKOVA, S. & al. (éds): *Dialoganalyse VI. Referate der 6. Arbeitstatung*, Prag 1996, Tübingen, Niemeyer.
- RUBATTEL, Chr. (1990): "Polyphonie et modularité", *CLF*, 11, 297-310.
- TORCK, D. (1994): "Diaphonie et interaction dans le débat politique", *Littérature*, 93, 15-30.
- TROGNON, A. (1986): "L'identification à l'énonciateur", in *Verbum*, 9, pp. 83-100.